



ASSOCIATION DES UNIVERSITÉS DE LA FRANCOPHONIE CANADIENNE

ÉBAUCHE

Version 4.0

**L'AUFC et les étudiants internationaux :
du recrutement à l'intégration dans les communautés.**

**Plan stratégique pour le recrutement, l'intégration et la rétention
des étudiants internationaux.**

25 septembre 2008

L'AUFC et les étudiants internationaux : du recrutement à l'intégration dans les communautés.

Plan stratégique pour le recrutement, l'intégration et la rétention des étudiants internationaux.

Introduction	2
1. Présentation de l'AUFC	2
2. Contexte	3
2.1 La volonté et les objectifs de l'AUFC en matière d'internationalisation	3
2.2 Les initiatives gouvernementales à l'endroit des communautés francophones en situation minoritaire : récents développements au volet immigration	4
3. État de la situation : recrutement, intégration et rétention des étudiants Internationaux dans les établissements membres de l'AUFC	5
3.1 Le recrutement	5
3.2 Une capacité prouvée et soutenue d'accueil et d'intégration	8
3.3 Défis propres aux universités de la francophonie canadienne en matière de recrutement, d'intégration et de rétention	10
4. Les actions prioritaires	13
4.1 Les actions prioritaires en bref	13
4.2 Détails des actions prioritaires	14
Conclusion	17
Annexe 1 : Internationalisation des universités	18

Introduction

L'Association des universités de la francophonie canadienne (AUFC) propose par la présente son *Plan stratégique pour le recrutement, l'intégration et la rétention des étudiants internationaux*. Le Plan expose la compatibilité de nos objectifs en matière d'internationalisation avec les incitatifs gouvernementaux visant l'immigration au sein des communautés francophones minoritaires et souligne l'importance d'une implication concrète et concertée des établissements postsecondaires dans cette question, à titre de partenaire naturel. Il expose les axes de cette implication en rappelant tout d'abord les réalisations et la capacité des établissements de l'AUFC puis en exposant les actions prioritaires à entreprendre.

1. Présentation de l'AUFC

L'AUFC a pour mission, à l'échelle de la francophonie canadienne et acadienne, de promouvoir l'enseignement universitaire en milieu minoritaire francophone au Canada par la concertation et la collaboration de ses 13 établissements membres, répartis sur l'ensemble du territoire canadien. Ce faisant, l'AUFC diffuse et consolide le rôle primordial que jouent ses membres, soit celui de contribuer à la vitalité des communautés francophones en situation minoritaire¹. En effet, l'étude sur *La vitalité des universités de la francophonie canadienne* (2007) illustre « la contribution historique, culturelle, sociale et économique de chacun de ses établissements membres à la vitalité de sa communauté d'appartenance² », démontrant comment ces derniers, individuellement et collectivement, contribuent au maintien, à la promotion et au développement de leurs communautés de langue française mais également à celui de la francophonie canadienne en général.

¹ Cf. *Le Réseau universitaire de la francophonie canadienne*, Association des universités de la francophonie canadienne, 2004.

² *La vitalité des universités de la francophonie canadienne*, Association des universités de la francophonie canadienne, 2007, p. 2.

2. Contexte

La pérennité des communautés francophones est un enjeu constant, dont le principal défi, la baisse démographique des populations francophones au pays, a été identifié non seulement par les francophones et les établissements de l'AUFC, mais également par le gouvernement canadien. Parmi les solutions envisagées et proposées, celle qui intéresse principalement l'AUFC ici relève du domaine de l'immigration : l'accroissement de la présence des étudiants internationaux au sein des établissements d'enseignement postsecondaires francophones ou bilingues. En effet, compte tenu de l'évolution démographique des communautés francophones en situation minoritaire, l'AUFC a, dès sa première année d'opérations, établi au chapitre de ses objectifs celui d'accroître le recrutement étudiant à l'échelle internationale, pour assurer les effectifs de ses établissements, contribuer à leur dynamique et à leur richesse mais aussi, favoriser un nouvel apport aux communautés francophones. Comme le démontre le présent document, les universités ont fait des efforts soutenus en ce sens depuis plusieurs années. Elles se sont dotées de structures d'accueil pour enrichir l'expérience des étudiants et faciliter leur transition à un nouveau système académique et à la vie canadienne. Elles ont ainsi réussi à augmenter leurs effectifs. Cependant, beaucoup de travail reste à accomplir.

2. 1 La volonté et les objectifs de l'AUFC en matière d'internationalisation

i) Le Plan d'action 2007-2012

Le Plan d'action 2007-2012 de l'AUFC repositionne les 20 actions prioritaires de l'Association en fonction de deux objectifs principaux, dont celui d'« internationaliser les activités des établissements³ ». Le recrutement d'étudiants internationaux de langue française est une des actions prioritaires que propose l'AUFC pour atteindre cet objectif. Facteur de diversification de la clientèle étudiante des établissements membres, le recrutement international présente également l'avantage de contribuer à assurer la vitalité des communautés francophones, autre objectif principal de l'Association. Le Plan souligne à cet égard qu'il est « démontré que l'étudiant international qui choisit de devenir Canadien s'intègre plus rapidement et contribue plus avantageusement au développement de sa communauté d'adoption⁴ ».

ii) Le groupe de travail sur le recrutement des étudiants internationaux

En novembre 2006, l'AUFC a mis sur pied un groupe de travail sur les étudiants internationaux, chargé de faire l'inventaire des pratiques institutionnelles en matière de recrutement international ainsi que d'en analyser les divers enjeux, notamment celui du manque de connaissances sur la francophonie canadienne ou celui de la différence de frais de scolarité entre les établissements de l'AUFC et ceux du Québec. Les résultats des travaux ont été présentés dans l'*Étude sur le recrutement des étudiants internationaux* (juin 2007). Cette dernière appelle à une plus grande coordination nationale par le gouvernement fédéral en matière d'éducation internationale ainsi qu'à une plus forte présence de l'AUFC auprès des instances gouvernementales et sur la scène internationale afin de maximiser le recrutement des étudiants internationaux. Enfin, elle conclue à la nécessité d'un plan d'action sur le recrutement international qui permette aux établissements de mieux organiser leurs efforts à ce niveau.

³ *Plan d'action 2007-2012*, Association des universités de la francophonie canadienne, juin 2006, p. 1.

⁴ *Ibid.*, p. 2.

2.2 Les initiatives gouvernementales à l'endroit des communautés francophones en situation minoritaire : récents développements au volet immigration

Le gouvernement fédéral a reconduit, adopté ou proposé diverses mesures qui permettent d'identifier un contexte favorable au développement et à la participation à des initiatives visant à favoriser l'immigration, dont celle d'étudiants internationaux, dans les communautés francophones en situation minoritaire. Ces mesures sont les suivantes :

i) Le *Plan d'action pour les langues officielles* (2003 et 2008)

Cet énoncé de politique découlant de la *Loi sur les langues officielles* a été lancé par le gouvernement fédéral en 2003. Les diverses initiatives du Plan visent à assurer un appui continu et coordonné à la dualité linguistique canadienne dans plusieurs domaines, dont celui de l'immigration. Ce plan d'action place l'immigration au nombre des facteurs et enjeux déterminants de la dualité linguistique.

ii) La *Feuille de route pour la dualité linguistique canadienne 2008-2013* :

Ce document annonce des engagements financiers de 20 M\$ qu'emploiera Citoyenneté et Immigration Canada pour le recrutement et l'intégration des immigrants francophones dans des régions francophones minoritaires.

iii) Le *Plan stratégique pour favoriser l'immigration au sein des communautés francophones en situation minoritaire* (2006) :

Produit par le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration du gouvernement du Canada, le Plan « poursuit (...) l'objectif contenu dans le *Plan d'action pour les langues officielles* du gouvernement du Canada en ce qui concerne la promotion de l'immigration en milieu francophone à travers le pays⁵ » et se veut « un document sur lequel les communautés et les partenaires pourront s'appuyer pour guider leurs actions à venir⁶ ». Le Plan reconnaît que l'immigration n'est pas la seule source de salut mais qu'elle est toutefois « un élément important du développement des communautés, et elle doit faire partie d'une stratégie globale visant leur épanouissement⁷ ». Il vise de façon précise l'accroissement de trois types d'immigrants, dont les étudiants internationaux inscrits dans des établissements postsecondaires de langue française à l'extérieur du Québec. La cible à atteindre, d'ici 2011, pour ce type d'immigrants, est de 2 000 étudiants par année, ce qui représente de 20 à 25 % des immigrants d'expression française ciblés par année à l'extérieur du Québec⁸.

De plus, il « propose d'appuyer des initiatives dans une dizaine d'établissements postsecondaires. Ces initiatives permettront notamment d'offrir des services de soutien aux étudiants internationaux durant leur parcours d'études (accueil, orientation, counselling) et des services visant leur insertion sociale et économique dans la communauté après l'obtention de leur diplôme⁹ ». Enfin, il affirme que « les établissements postsecondaires de

⁵ *Plan stratégique pour favoriser l'immigration au sein des communautés francophones en situation minoritaire*, Citoyenneté et Immigration Canada, septembre 2006, p. I.

⁶ *Idem.*

⁷ *Plan stratégique pour favoriser l'immigration au sein des communautés francophones en situation minoritaire*, op. cit., p. 7.

⁸ *Ibid.*, pp. 3 et 10.

⁹ *Ibid.*, p. 16.

langue française à l'extérieur du Québec sont un conduit naturel pour augmenter le nombre de résidents permanents d'expression française¹⁰ ».

iv) La nouvelle catégorie d'immigration « expérience canadienne » (2008) :

Annoncée par Citoyenneté et Immigration en août 2008, cette nouvelle mesure favorise le passage du statut de travailleur temporaire et d'étudiant étranger à celui de résident permanent et n'exige pas de ces derniers qu'ils présentent leur demande de l'extérieur du Canada. Bien qu'elle ne soit pas spécifiquement axée sur les immigrants francophones ou francophiles, la mesure peut néanmoins leur être bénéfique si ces derniers répondent à ses exigences. Le ministère la présente comme « une autre mesure proposée par le gouvernement afin que notre système d'immigration soit plus attirant et accessible¹¹ » pour les immigrants détenant une expérience canadienne. Les étudiants internationaux souhaitant devenir citoyens canadiens pourront donc le faire plus aisément qu'avant, que ce soit pendant ou au terme de leurs études au Canada.

3. État de la situation : recrutement, intégration et rétention des étudiants internationaux dans les établissements membres de l'AUFC

Les établissements de l'AUFC adoptent depuis déjà longtemps une approche proactive et sont des acteurs non seulement du recrutement des étudiants internationaux mais également de leur intégration à leur communauté d'adoption, contribuant ainsi de façon concrète et structurante au développement des communautés. La présente section détaille les activités et souligne les réalisations des universités de la francophonie canadienne en matière de recrutement, d'accueil et d'intégration des étudiants internationaux.

3.1 Le recrutement

Le recrutement des étudiants internationaux par les établissements de l'AUFC est motivé par plus d'un facteur. L'internationalisation permet d'enrichir leur dynamique et de favoriser un échange d'expériences et de savoirs entre les Canadiens et des étudiants et chercheurs de toutes origines. Elle assure également le maintien de l'équilibre linguistique des établissements bilingues, le renouvellement des effectifs et, enfin, la vitalité des communautés par l'établissement définitif de certains étudiants dans les communautés d'accueil.

Ce dernier facteur revêt une importance particulière si l'on considère que « parmi les 50 premiers pays sources pour les immigrants qui s'installent à l'extérieur du Québec, aucun n'a le français comme langue officielle¹² », ce qui illustre l'ampleur du défi à relever en matière d'immigration francophone hors Québec. Les étudiants internationaux qui étudient en français dans les établissements postsecondaires francophones ou bilingues hors Québec, en tant que bassin d'immigrants potentiels de choix, peuvent donc jouer un rôle majeur dans le renversement des tendances en immigration.

¹⁰ *Ibid.*, p. 9.

¹¹ Déclaration de l'honorable Diane Finley, ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Waterloo, 12 août 2008. (<<http://www.cic.gc.ca/francais/ministere/media/communiques/2008/2008-08-12.asp>>).

¹² *Plan stratégique pour favoriser l'immigration au sein des communautés francophones en situation minoritaire*, *op. cit.*, p. 18.

À titre de représentant des intérêts de ces établissements, l'AUFC est bien placée pour piloter une stratégie de recrutement concerté. Des efforts ont déjà été entrepris en ce sens lors des réflexions de son groupe de travail sur le recrutement international (2006-2007). Une telle stratégie viendrait compléter les initiatives propres à chaque établissement. En effet, bon nombre d'établissements sont déjà fort engagés au niveau du recrutement international et possèdent des objectifs en la matière, au même titre qu'un nombre croissant d'établissements postsecondaires canadiens¹³ dans l'ensemble. Ils ont également développé et mis en œuvre des stratégies et des plans de recrutement. Il est donc possible de compter sur une volonté et une expertise solide en la matière.

Le tableau de la page suivante présente le nombre d'étudiants internationaux francophones inscrits dans les établissements de l'AUFC pour la période 2006-2007 à 2008-2009, le pourcentage qu'ils représentent par rapport au nombre total d'étudiants inscrits dans ces établissements ainsi que les objectifs que certains établissements se sont fixés en matière de recrutement international. Les statistiques démontrent que les établissements voient en général le nombre d'étudiants internationaux augmenter à chaque année, ce qui représente une réussite en soi. Cela dit, les universités de la francophonie sont loin d'accueillir le nombre d'étudiants qu'elles seraient censées accueillir en vertu des objectifs énoncés dans le Plan stratégique de Citoyenneté et Immigration, ce qui souligne à quel point les incitatifs financiers pour augmenter le recrutement sont nécessaires. Rappelons que le Plan stratégique de Citoyenneté et Immigration vise le recrutement de 2 000 étudiants internationaux par année dans les établissements postsecondaires de langue française à l'extérieur du Québec. Il convient également de souligner qu'un étudiant international inscrit dans une université n'est pas automatiquement un immigrant et qu'en fait, bon nombre d'entre eux ne le deviendront jamais, choisissant de retourner dans leur pays d'origine après leurs études ou de s'installer dans un autre pays.

¹³ Voir à cet effet l'annexe 1, qui compare la performance des établissements de l'AUFC par rapport à celle des établissements de l'AUCC.

**Total des étudiants internationaux francophones inscrits à des programmes réguliers
dans les établissements de l'AUFC
1^{er}, 2^e et 3^e cycles**

Établissement	2006-2007	2007-2008	2008-2009 ¹	Pourcentage d'étudiant international par rapport au total de la population étudiante francophone ²	Objectifs
Collège universitaire dominicain	17	16	15	16%	Aucun
Collège universitaire Glendon	149 (programme bilingue)	133 (programme bilingue)	98 (programme bilingue)	7 %	50 nouveaux é.i. par année
Collège militaire royal du Canada	Non disponible	Non disponible	Non disponible	Non disponible	Aucun
Collège universitaire de Saint-Boniface	124	145	Non disponible	15 %	Aucun objectif quantitatif disponible.
Campus Saint-Jean, Université d'Alberta	2	5	12	1 %	Que les é.i. forment 10% de la population étudiante en 2015
Institut français, Université de Regina	Non disponible	Non disponible	Non disponible	Non disponible	Aucun
Université de Hearst	Non disponible	Non disponible	Non disponible	Non disponible	Aucun
Université de Moncton	336	379	430	7 %	Que les é.i. forment 10% de la population étudiante à temps plein, soit environ 500 é.i.
Université de Sudbury ³	0	0	0	0	Aucun
Université d'Ottawa	286	310	318	3 %	Assurer une présence significative d'é.i., tout en assurant l'équilibre linguistique. Aucun objectif quantitatif disponible.
Université Laurentienne	9	9	Non disponible	1 %	Que les é.i. (angl. ou franc.) forment 5 % de la population étudiante au 1 ^{er} cycle et 10% de la population étudiante aux 2 ^e et 3 ^e cycles d'ici 2010. Il n'existe pas de stratégie uniquement pour le recrutement des é.i. francophones.
Université Sainte-Anne	25	27	34	6 %	Que les é.i. forment 20 % de la population étudiante, soit 100 étudiants sur 500
Université Saint-Paul	36	60	40	12 %	Augmenter la population des é.i. de 2 à 5 % au cours des prochaines années
TOTAL	984	1 104	947		
TOTAL estimé ⁴	994	1 114	1 147		

1 Les données 2008-09 sont provisoires. Les statistiques officielles ne peuvent être obtenues qu'une fois les inscriptions des deux sessions (automne et hiver) complétées et l'année universitaire terminée.

2 Pour l'année 2007-2008

3 Puisque l'Université de Sudbury est fédérée avec l'Université Laurentienne, toute statistique concernant les étudiants internationaux fréquentant l'Université de Sudbury est comprise dans les statistiques de l'Université Laurentienne. En général, les étudiants internationaux s'inscrivent à l'Université Laurentienne et peuvent suivre des cours à l'Université de Sudbury ou y habiter en résidence universitaire.

4 Ce total a été obtenu en ajustant le total des statistiques disponibles en fonction des données approximatives ayant pu être obtenues lors d'entrevues téléphoniques avec les responsables des établissements n'ayant pu fournir de statistiques officielles

3. 2 Une capacité prouvée et soutenue d'accueil et d'intégration

L'intégration des étudiants commence dans l'établissement postsecondaire avec une structure d'accueil efficace et se poursuit hors de l'établissement sans pour autant que ce dernier ne cesse d'être impliqué. Au contraire, une telle institution représente à la fois une porte d'entrée et une plaque tournante, procurant aux étudiants un diplôme d'enseignement supérieur et des liens précieux vers les mondes communautaire, professionnel, de la recherche et du développement. Ces liens commencent à se forger dès les années d'études et non une fois le diplôme obtenu. Notons par ailleurs que les études universitaires représentent un excellent gage d'insertion dans le marché du travail si l'on considère les tendances actuelles : « Entre 1990 et 2006, le nombre d'emplois pour diplômés universitaires a doublé, tandis que celui pour personnes qui n'ont aucune formation postsecondaire a diminué [...] Entre 2000 et 2006, les emplois pour diplômés universitaires sont ceux qui ont connu la plus forte croissance sur le marché du travail¹⁴. »

Les efforts déployés par les universités de la francophonie canadienne pour accueillir des étudiants internationaux et leur offrir des services de qualité prouvent leur capacité d'accueil ainsi que leur potentiel en ce qui a trait à l'arrivée d'un nombre accru d'étudiants. Les structures en place témoignent en effet de l'expertise de ces universités en matière d'accueil et font la preuve que ces dernières possèdent les bases pour accueillir davantage d'étudiants. Ces universités sont par ailleurs décidées à développer les services présentement offerts.

Volonté institutionnelle : Les établissements de l'AUFC sont tous disposés à accueillir des étudiants internationaux sur leur campus et dans leurs programmes. Plusieurs ont déjà intégré l'internationalisation et, avec elle, l'accroissement de la présence des internationaux sur leur campus, dans leurs objectifs institutionnels ou leur exercice de planification stratégique. Les établissements comptent aussi, parmi leurs valeurs, l'ouverture au monde, l'enrichissement de leur population grâce au contact avec d'autres cultures, le renforcement de l'identité culturelle francophone dans un monde diversifié ou la célébration de la richesse et de la diversité des cultures.

Il importe de mentionner que certains établissements se prêtent moins à l'accroissement des effectifs internationaux, pour des raisons variées : type de programmes offerts, éloignement des grands centres ou nature de l'établissement (notamment dans le cas du Collège militaire royal du Canada, affilié au ministère de la Défense et accueillant majoritairement des membres des Forces canadiennes et citoyens canadiens). D'où la nécessité de leur procurer l'occasion de bénéficier de ressources financières additionnelles ou d'initiatives adaptées à leur réalité.

Unités administratives ou personnes ressource :

Parmi les établissements de l'AUFC, 10 d'entre eux ont affecté une personne-ressource responsable des étudiants internationaux tandis que sept établissements comptent au moins une unité responsable de l'internationalisation et (ou) des étudiants internationaux.

Structure d'accueil et intégration :

Les étudiants internationaux ont, en tant qu'étudiants réguliers des établissements qu'ils fréquentent, accès à tous les services dispensés à l'ensemble de la population étudiante. Les activités ou services qui sont conçus plus particulièrement à leur intention existent par souci de

¹⁴ Association des universités et collèges du Canada, *Tendances dans le milieu universitaire*, vol. 1 : Effectifs, 2007, p. 31-32.

répondre adéquatement aux besoins spécifiques de cette clientèle et aux questions auxquelles elle doit faire face, qui touchent notamment aux lois de l'immigration, à l'assurance-maladie, au choc culturel et à l'interculturalité. Bien souvent, ces questions nécessitent une connaissance particulière et détaillée et l'intervention d'une nouvelle catégorie d'experts – les professionnels de l'éducation internationale – ou d'employés ayant été sensibilisés à ces questions soit par expérience, soit par une formation d'appoint.

Au moins sept établissements de l'AUFC comptent de tels experts ou employés spécialisés et se sont dotés d'une structure d'accueil complète, spécialement conçue pour les étudiants internationaux, tandis que d'autres établissements offrent à tout le moins une sélection de services. Les établissements de l'AUFC sont donc bien outillés pour accueillir les étudiants internationaux et désireux de poursuivre sur cette lancée en développant davantage leur structure d'accueil et d'intégration. Des ressources supplémentaires leur permettraient donc d'atteindre ces objectifs.

Le tableau suivant présente la gamme des services offerts aux étudiants internationaux dans les établissements de l'AUFC en précisant combien d'établissements dispensent chaque type de service.

Services d'accueil et d'intégration présentement offerts dans les établissements de l'AUFC	Établissements (sur 13) qui offrent ce service
Site Internet à l'intention des étudiants internationaux (services et information)	8
Guides à l'intention des étudiants internationaux	5
Accueil, sessions d'orientation et séances d'information variées	8
Appui administratif (Documentation officielle, démarches relatives aux visas, permis de travail ou assurance-maladie)	8
Conseils en matière de lois de l'immigration	6
Counselling (<i>International Student Advising</i>)	6
Intégration (programmes d'activités, jumelage étudiant, etc.)	9
Présence de clubs internationaux sur le campus	4
Accessibilité du logement en résidence universitaire	13
Place garantie en résidence universitaire pour les étudiants internationaux	4
Autre service ou outil mis à la disposition des étudiants internationaux (Services de traduction, listes détaillées de ressources Web et sites pertinents, présentations vidéo du service d'accueil, programmes en résidences universitaires favorisant la compréhension interculturelle, etc.)	5

3. 3 Défis propres aux universités de la francophonie canadienne en matière de recrutement, d'intégration et de rétention

Aspect financier :

L'aspect financier est au cœur de la problématique du recrutement et de la rétention des étudiants internationaux dans les universités de la francophonie canadienne. Comme c'est le cas dans l'ensemble des établissements postsecondaires canadiens, les droits de scolarité déboursés par les étudiants internationaux sont plus élevés que ceux déboursés par les étudiants canadiens ou résidents permanents dans les établissements de l'AUFC puisque les établissements ne reçoivent pas de subvention provinciale pour ce type d'étudiant. Ainsi, pour l'année universitaire 2007-2008, « les frais de scolarité moyens des étudiants étrangers de premier cycle à temps plein se sont établis à 13 985 \$, soit plus de trois fois ceux que doivent payer les étudiants canadiens¹⁵ ». Il existe certaines exceptions pour quelques catégories d'étudiants dans deux établissements de l'AUFC, notamment l'Université Sainte-Anne (en vertu d'une entente, les citoyens français sont exemptés des frais différentiels) et le Collège dominicain (dans des circonstances extraordinaires et sur présentation de documentation de recommandation, il est possible d'exempter certains étudiants des frais différentiels).

Hormis ces deux exceptions, les droits de scolarité demeurent donc très élevés pour la majorité des étudiants internationaux qui étudient dans les universités de la francophonie canadienne. Or, si ces étudiants sont en général admissibles à des bourses, peu de bourses leur sont spécifiquement offertes. À l'heure actuelle, seuls six établissements offrent des bourses réservées aux étudiants internationaux.

La loi de l'immigration permet depuis juin 2006 aux étudiants internationaux ayant complété six mois d'études à temps plein dans un établissement postsecondaire canadien de travailler hors du campus universitaire moyennant l'obtention d'un permis de travail. Cependant, même si cette mesure constitue un apport substantiel aux finances des étudiants internationaux, il n'en demeure pas moins que la création d'un nombre important de bourses est désormais un facteur déterminant, voire même critique, pour attirer les étudiants internationaux dans les universités canadiennes, contribuer à équilibrer leur situation financière et favoriser leur rétention. Selon une enquête de l'Association des universités et des collèges du Canada, « les universités placent les contraintes financières en tête de liste des raisons pour lesquelles les étudiants [canadiens] hésitent à s'inscrire à des programmes d'études à l'étranger, et soutiennent que ces mêmes contraintes sont à l'origine des restrictions internes qui empêchent les établissements de faire du recrutement et de permettre au Canada d'accroître sa part d'étudiants étrangers¹⁶ », opinion qui est partagée par les établissements de l'AUFC.

La question des droits de scolarité et des bourses est un enjeu doublement important pour les universités de la francophonie canadienne en ce qui concerne la compétitivité de ces dernières vis-à-vis des universités québécoises en matière de recrutement et de rétention des étudiants internationaux. « En effet, le Québec a conclu plusieurs accords avec des pays de la Francophonie [...], qui permettent aux ressortissants de ces pays de payer les mêmes frais de scolarité que les étudiants québécois. D'autre part, le Québec alloue des bourses d'exonération des frais de scolarité internationaux à travers le monde, mais principalement en Afrique

¹⁵ Statistique Canada, *Le Quotidien*, le 18 octobre 2007. <<http://www.statcan.ca/Daily/Francais/071018/q071018b.htm>>

¹⁶ Association des universités et collèges du Canada, *Les universités canadiennes et la mobilité étudiante à l'étranger*, 2007, p. 1. Document produit suite à l'Enquête 2006 de l'AUCC sur l'internationalisation.

francophone¹⁷. » Ainsi, un étudiant international admissible à ce type d'exonération épargne en moyenne près de 9 000 \$ par année en comparaison de ce qu'il devrait déboursier s'il étudiait dans un établissement hors Québec¹⁸. Cette réalité incite chaque année des étudiants internationaux à choisir le Québec plutôt que le reste du Canada comme destination d'études et en pousse plusieurs autres ayant déjà entamé des études dans un établissement hors Québec à transférer dans une université québécoise.

À la lumière de ces faits, il est donc impératif d'investir des ressources visant l'augmentation des bourses offertes aux étudiants internationaux et l'établissement d'un nombre accru d'ententes d'exonération des frais différentiels pour étudiants internationaux, de telles mesures étant le gage de succès de tout effort de recrutement déployés par des agents recruteurs ou dans le cadre de missions ciblées à l'étranger.

Efficacité du traitement des permis d'études : élément complémentaire à tout effort de recrutement

Les efforts de recrutement des universités doivent être accompagnés d'efforts visant à améliorer l'efficacité du traitement des permis d'études, le tout afin de favoriser le plus possible l'arrivée en sol canadien des étudiants recrutés et admis. Il est effectivement crucial d'assurer une cohérence systémique nationale donnant lieu à une cohésion entre les politiques gouvernementales et universitaires et la politique appliquée par les agents de l'immigration afin de ne pas pénaliser les étudiants qui ne cachent pas leur intention de s'installer au Canada après leurs études¹⁹.

À cet effet, l'AUFC veillera à ce que la réalité des universités de la francophonie canadienne soit prise en compte en s'impliquant davantage auprès d'organismes tels que l'Association des universités et des collèges du Canada, qui mène des activités de promotion d'intérêts pour le compte de ses membres, notamment au niveau de la question des permis d'études. L'AUFC fera également entendre sa voix auprès des instances qui octroient les permis d'études, soit le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration et ses agents dans les missions diplomatiques canadiennes à l'étranger, afin mieux faire connaître les universités de la francophonie canadienne.

Assurer un service efficace et adapté à la croissance des nombres et aux réalités des communautés francophones en situation minoritaire : la clé de l'intégration et de la rétention des étudiants internationaux

Le compte-rendu de la structure d'accueil des universités de la francophonie canadienne indique clairement que celles-ci ont à cœur l'accueil et l'intégration adéquats de leur clientèle internationale, approche digne des tendances actuelles en la matière au Canada²⁰ et dans le monde. Les étudiants internationaux sont un atout, ils viennent enrichir les campus, la qualité de l'expérience académique et culturelle des étudiants canadiens et contribuer à la dynamique

¹⁷ *Étude sur le recrutement des étudiants internationaux*, Association des universités de la francophonie canadienne, 2007, p. 10. Le Québec a en effet des ententes avec une quarantaine de pays dont près de la moitié sont des États membres de la Francophonie.

¹⁸ Cf. Site de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ), « Combien coûtent les études universitaires au Québec » (< <http://www.crepuq.qc.ca/spip.php?article800&lang=fr>>). Consulté le 12 septembre 2008.

¹⁹ Sur cette question, voir le document *Internationalisation des campus canadiens. Principaux thèmes abordés lors de l'édition 2007 de l'Atelier Banque Scotia et AUCC sur l'excellence en internationalisation au sein des universités canadiennes* (AUCC, 2007, p. 10).

²⁰ Voir à cet effet l'annexe 1, qui compare la performance des établissements de l'AUFC par rapport à celle des établissements de l'AUCC.

universitaire et communautaire en général. Voilà pourquoi il importe d'investir ressources matérielles et humaines à les accueillir adéquatement, par courtoisie et responsabilité envers cette clientèle aux besoins spécifiques. Ajoutons que, sans cette clé, la capacité des universités à attirer et surtout, à retenir les étudiants, en veillant à leur bien-être général et à la qualité de l'expérience universitaire, est automatiquement réduite, ce qui nuit à l'atteinte des objectifs. Augmenter le nombre d'étudiants par l'entremise d'une série d'initiatives de recrutement sans investir dans les structures d'accueil et d'intégration ne rend service ni à l'étudiant, ni à l'institution. Cet aspect est particulièrement important étant donné la concurrence de plus en plus vive que se livrent un nombre croissant de pays pour une part du marché des étudiants étrangers²¹.

Malgré leur capacité d'accueil attestée, les universités de la francophonie canadienne ont besoin de ressources supplémentaires, nécessaires au développement continu de leurs programmes de bourses, de leur structure d'accueil et d'intégration et d'initiatives répondant spécifiquement aux besoins d'une population étudiante francophone évoluant dans des communautés francophones en situation minoritaire. Ainsi, il importe que les universités travaillent de concert avec les acteurs communautaires afin de favoriser une intégration culturelle, sociale et professionnelle optimale des étudiants grâce à des partenariats ou des liens formels. Les universités soulignent également majoritairement le besoin de développer et perfectionner les aptitudes en anglais langue seconde des étudiants internationaux francophones, caractéristique essentielle de leur fonctionnement total dans leur communauté et de leur insertion au marché du travail. Enfin, ces institutions sont détentrices des conditions favorables de base pour assurer l'accueil et l'intégration des étudiants recrutés et contribuer à leur rétention. Investir en elles contribuerait à parfaire ce système et surtout, à l'adapter à l'augmentation des effectifs.

²¹ Cf. AUCC, *Les universités canadiennes et la mobilité étudiante à l'étranger*, op. cit., p. 6.

4. Les actions prioritaires

Voici la série d'actions qui devront être entreprises afin d'assurer l'atteinte des objectifs de recrutement et relever le défi de l'intégration réussie d'un nombre accru d'étudiants. Les investissements devront tenir compte des réalités propres à chaque université en matière de recrutement, capacité d'accueil et mesures d'intégration. Des sommes globales de 18,3 M\$ pour l'ensemble de ces mesures ont été prévues dans le *Plan d'action 2007-2012* de l'AUFC.

4.1 Les actions prioritaires en bref :

1 Incitatifs financiers

- Bourses d'excellence à l'intention des étudiants internationaux
- Ententes d'exonération des frais différentiels pour étudiants internationaux

2 Recrutement ciblé

- Agents recruteurs dans des pays ciblés
- Partenariats avec des organismes ciblés

3 Présence des universités de la francophonie canadienne sur la scène internationale :

- Missions stratégiques à l'étranger
- Liens avec les missions diplomatiques étrangères au Canada
- Liens avec les organismes clé en matière d'éducation internationale et participation à la stratégie nationale de promotion des études au Canada
- Campagne de promotion générale
- Partenariats bidirectionnels, échange et exportation des connaissances

4 Développement continu de la structure d'accueil et d'intégration

- Mise à jour et bonification de l'information disponible
- Développement des activités d'accueil et d'intégration
- Ajustement et perfectionnement des ressources humaines

5 Mesures et partenariats favorisant l'intégration des étudiants internationaux à la communauté et au marché du travail

- Formation en langue seconde
- Partenariats pour l'intégration culturelle
- Partenariats pour l'embauche d'étudiants internationaux

6 Consultation stratégique avec les universités et leurs experts

- Stratégie concertée
- Réseautage et partage de l'information
- Suivi de la mise en œuvre

4.2 Détails des actions prioritaires

1 Incitatifs financiers

- Bourses d'excellence à l'intention des étudiants internationaux :
 - Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (programme de bourses pour la Francophonie – optique différente des bourses de la Francophonie gérées par l'Agence canadienne de développement international)
 - Ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration
 - Autres organismes (public/privé)

- Ententes d'exonération des frais différentiels pour étudiants internationaux
 - Ministères de l'éducation provinciaux
 - Ententes bilatérales avec pays ciblés

2 Recrutement ciblé

- Agents recruteurs dans des pays ciblés
- Partenariats avec des organismes ciblés
 - Embauche d'anciens étudiants internationaux diplômés des universités de la francophonie canadienne comme agents recruteurs dans leur pays d'origine
 - Liens directs et partenariats avec les gouvernements, lycées et organisations internationales afin de promouvoir les universités de la francophonie canadienne comme destination d'études

3 Présence des universités de la francophonie canadienne sur la scène internationale :

- Missions stratégiques à l'étranger
 - Développement de liens avec les gouvernements et organisations de régions cibles (Europe, Maghreb, Afrique subsaharienne et Amérique latine) ainsi qu'avec les missions diplomatiques canadiennes.

- Liens avec les missions diplomatiques étrangères au Canada
 - Assurer la promotion des universités de la francophonie canadienne comme destination d'études en favorisant une meilleure connaissance des universités et des programmes et la diffusion de cette information par les représentants des missions diplomatiques auprès de leurs gouvernements et de leurs ressortissants.

- Liens avec les intervenants clé en matière d'éducation internationale et participation à la stratégie nationale de promotion des études au Canada
 - Association des universités et des collèges du Canada
 - Bureau canadien de l'éducation internationale
 - Conseil des ministres de l'Éducation du Canada
 - Ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration
 - Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international
 - Ministère des Ressources humaines et Développement social

- Campagne de promotion générale

- Conception, réalisation et diffusion à l'échelle nationale et internationale de matériel promotionnel (prospectus, capsules radio/télé, etc.) mettant en valeur les universités de la francophonie canadienne.
- Partenariats bidirectionnels, échange et exportation des connaissances
- Augmenter la visibilité des universités de la francophonie canadienne et leur force d'attraction par la promotion des séjours académiques de courte durée (Stages et séjours de recherche, programmes d'échanges académiques, séjours d'apprentissage du français langue seconde), l'échange et l'exportation des connaissances.
 - Programmes de bourses MAECI pour les échanges postsecondaires d'une durée de six mois dans une institution canadienne ainsi que des bourses de recherche postdoctorale d'une durée d'un an. Développement d'une catégorie de bourses destinées aux étudiants de la Francophonie ou dont la langue d'études sera le français, en veillant à l'attribution de bourses à l'intention d'étudiants dont l'établissement d'accueil sera un établissement postsecondaire francophone ou bilingue hors Québec.

4 Développement continu de la structure d'accueil et d'intégration

Les approches varieront d'un établissement à l'autre, en fonction de la structure, des effectifs et des mesures déjà en place.

- Bonification et mise à jour de l'information relative aux démarches, à l'accueil et à l'intégration
 - Création ou mise à jour d'un site Internet à l'intention des étudiants internationaux.
 - Création ou mise à jour d'un guide à l'intention des étudiants internationaux, version Web.
- Enrichissement des activités d'accueil et d'intégration à l'intention des étudiants
 - Programme d'accueil à l'arrivée
 - Sessions d'accueil et orientation
 - Séances d'information sur des thèmes pertinents pendant l'année
 - Programmes d'activités culturelles et d'appui
 - Clubs étudiants et programmes de jumelage
 - Semaines de sensibilisation (ex. Semaine internationale)
- Ajustement et perfectionnement des ressources humaines affectées à l'accueil et l'appui dans le milieu universitaire
 - Programme d'embauche étudiante : Appui financier octroyés aux établissements pour l'embauche d'étudiants internationaux et canadiens dans le cadre de leurs activités liées aux étudiants internationaux.
 - Embauche de personnel régulier ou temporaire pour assurer des ressources humaines adéquates dans le cadre du développement de la structure d'accueil.
 - Développement professionnel du personnel admissible pour participer à des ateliers pertinents.
 - Séances d'information ou de formation à l'intention du personnel universitaire régulier. Développement de séances offertes en réseau ou à distance.

5 Mesures et partenariats favorisant l'intégration des étudiants internationaux à la communauté et au marché du travail

- Enrichir l'expérience canadienne et communautaire des étudiants et les outiller pour favoriser leur insertion au marché du travail

- Capacités linguistiques dans les deux langues officielles : Formation linguistique en langue seconde.
- Partenariats avec des organismes locaux dans le cadre d'événements ciblés favorisant le contact des étudiants avec les membres de la communauté.
- Liens avec les organismes d'accueil d'immigrants et avec les communautés immigrantes.
- Programme prévoyant l'embauche à temps partiel d'étudiants internationaux dans des organismes partenaires. Partenaire possible : Ministère des Ressources humaines et du développement social.
- Accès des étudiants internationaux aux programmes de stages.

6 Consultation stratégique avec les universités et leurs experts

- Stratégie concertée
- Réseautage et partage de l'information
- Suivi de la mise en œuvre
 - Assurer une consultation approfondie auprès des responsables de l'internationalisation dans les établissements afin de mieux guider l'intervention, favoriser l'action concertée et continuer d'identifier les besoins propres à chacun.
 - Réseautage et mise en place d'une approche de partage de l'information et des réalisations.
 - Réunir périodiquement un groupe d'experts des établissements membres pour alimenter le développement stratégique et poursuivre la stratégie de mise en œuvre.

Conclusion

Plus qu'un séjour d'études à durée déterminée, l'inscription d'étudiants internationaux dans les universités canadiennes ouvre la porte à un séjour prolongé, voire définitif car les universités fournissent deux facteurs clé d'une intégration réussie : un niveau d'éducation accru, de surcroît acquis en sol canadien, et un lien solide avec la communauté.

Fortement impliquées dans les communautés qu'elles desservent, les universités de la francophonie canadienne constituent un atout puisqu'elles contribuent ainsi à répondre à un des défis de l'immigration, soit celui de l'intégration sociale de l'immigrant (ici l'étudiant international) dans son nouveau milieu et sa communauté d'accueil, ce qui favorise en bout de ligne la rétention.

En tant que forces vives de la société civile franco-canadienne participant au développement et à l'épanouissement de cette dernière et de ses communautés, les universités de la francophonie canadienne doivent posséder un rôle défini dans les initiatives d'accroissement de l'immigration vers les régions francophones minoritaires par la voie des études postsecondaires. Puisque les universités sont la porte d'entrée de tout un type d'immigrants visés, il est essentiel qu'elles soient directement impliquées et qu'elles bénéficient d'un appui financier à cette fin.

Internationalisation des universités

Performance des établissements de l'Association des universités de la francophonie canadienne (AUFC) par rapport à celle de l'ensemble des établissements de l'Association des universités et collèges du Canada (AUCC)

Ressources permettant de faire cette comparaison :

- AUCC : Résultats de l'Enquête 2006 de l'AUCC sur l'internationalisation des universités canadiennes
- AUFC : fiches de renseignements sur les étudiants internationaux envoyées dans le cadre du projet immigration. Certaines des questions s'apparentaient aux questions de l'Enquête de l'AUCC et ont donc permis de mesurer de façon approximative où se situent les établissements de l'AUFC par rapport aux autres universités canadiennes

Points de comparaison :

Trois points de comparaison ont pu être retenus. Sur ces trois points, la performance des établissements de l'AUFC est comparable à celle des établissements de l'AUCC. En effet, cette performance est soit égale, légèrement supérieure ou légèrement inférieure à celle des établissements de l'AUCC.

1) Pourcentage d'établissements s'étant fixé un pourcentage cible d'étudiants étrangers à atteindre par rapport à l'ensemble de leurs effectifs.

AUCC : 60 %

AUFC : 38 %

2) Pourcentage d'établissements qui offrent des programmes spécifiquement destinés aux étudiants étrangers pour les aider à réussir leurs études

AUCC : 47 %

AUFC : 54 %

3) Pourcentage d'établissements qui offrent des bourses ciblant les étudiants étrangers

AUCC : 69 % offrent des bourses de 1^{er} cycle ciblant les étudiants étrangers

62 % offrent des bourses de 2^e cycle ciblant les étudiants étrangers

AUFC : 61 % offrent des bourses ciblant les étudiants étrangers